

Les 10 garanties du label FNEHAD

le service HAD Clinique Pasteur s'engage

1. à dispenser des soins curatifs et palliatifs, à développer les actions préventives et éducatives que requiert l'état du malade, et il veille à assurer la continuité des soins.
2. à apporter au domicile du malade des soins dispensés avec tact et mesure autant qu'il est nécessaire et dans la mesure de ce qui est raisonnable d'entreprendre dans un domicile privé ou équivalent. Il répond aux impératifs du bon usage des soins médicaux, conformément aux données actualisées des connaissances médicales et au souci de la modération des dépenses.
3. à être particulièrement attentif à toute évolution technologique permettant d'améliorer la qualité de la prise en charge et s'engage à assurer la formation continue de son personnel.
4. à Fournir toutes les informations nécessaires lors de la prise en charge du patient et à lui remettre, à son admission, un livret d'accueil.
5. à Favoriser l'écoute du malade.
6. à organiser dans les meilleures conditions, la sortie du patient de l'HAD et à veiller à ce que des relais nécessaires soient mis en place.
7. à Fournir à l'entourage du patient des informations attentives afin de faciliter sa tâche dans les aides qu'il apporte quotidiennement au malade.
8. à apporter une attention toute particulière au strict respect des règles déontologiques en vigueur concernant en particulier le secret médical et le secret professionnel.
9. par définition réseau de soins, à Favoriser, dans l'intérêt du patient, toutes les formes de coopération utiles avec tous les intervenants du système sanitaire et social, en particulier les professionnels de santé libéraux.
10. à gérer les moyens budgétaires qui lui sont alloués dans le respect des règles juridiques, financières et comptables en vigueur et à Fournir aux autorités de tutelle les données économiques et médicales requises afin d'obtenir la valorisation de son activité.



La charte de l'HAD Clinique Pasteur

1- Les principes fondamentaux

Le service du patient est au centre des préoccupations de la structure d'HAD Clinique Pasteur. C'est une prise en charge globale, évolutive, qualitative et coordonnée quel que soit l'âge du patient et pour toute pathologie dont les soins sont compatibles avec le domicile.

L'HAD Clinique Pasteur assure une prise en charge avec une équipe pluridisciplinaire. Elle assure des soins d'intensité et de nature hospitalière apportés au domicile du patient.

2- La prise en charge en hospitalisation à domicile est subordonnée à une prescription médicale par le médecin traitant, l'accord écrit du patient ou à défaut de sa famille et du médecin traitant.

Les évaluations effectuées sont : **médicale**, faite par le médecin coordonnateur du service d'hospitalisation à domicile en collaboration avec le médecin traitant; **paramédicale**, faite par l'équipe soignante qui évalue la charge en soins et qui définit en accord avec les médecins le projet de soins; **sociale**, réalisée par son service social qui étudie avec le patient, sa famille et les différents intervenants au domicile, le projet de soutien à domicile pour garantir

une bonne qualité de vie. Ce service effectue, pour le compte du patient, les démarches utiles et nécessaires; **logistique**, avec les services qui assurent la mise en place des dispositifs médicaux utiles et nécessaires; **administrative**, avec le concours des services administratifs qui assurent la gestion du dossier auprès des organismes d'assurance maladie et **financière**, veillant à l'utilisation optimale des moyens alloués pour dispenser les soins de qualité.



HOSPITALISATION À DOMICILE

3- Les principaux engagements

- dispenser les soins curatifs et palliatifs ainsi que les actions préventives et éducatives que requiert l'état du patient, comme il veille à la continuité des soins.
- apporter au domicile du patient des soins dispensés avec tact et mesure.
- être particulièrement attentif à toute évolution technologique permettant d'améliorer la qualité de la prise en charge et s'engage à Favoriser la Formation continue de son personnel.
- Fournir toutes les informations nécessaires lors de la prise en charge du patient dès son admission.
- Favoriser l'écoute du patient.
- organiser dans les meilleures conditions, la sortie du patient de l'HAD veillant à ce que des relais nécessaires soient mis en place.
- Fournir à l'entourage du patient des informations attentives afin de Faciliter sa tâche dans les aides qu'il apporte quotidiennement au patient.
- apporter une attention toute particulière au strict respect des règles déontologiques en vigueur concernant en particulier le secret médical et le secret professionnel.
- réseau de soins par définition, à Favoriser dans l'intérêt du patient, toutes les Formes de coopération utiles avec tous les intervenants du système sanitaire et social.
- Favoriser, gérer les moyens budgétaires qui lui sont alloués dans le respect des règles juridiques, financières et comptables en vigueur et à Fournir aux autorités de tutelle les données économiques et médicales requises afin d'obtenir la valorisation de son activité.